CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USÉES DE BOISCHATEL,
L'ANGE-GARDIEN ET CHÂTEAU-RICHER

L'Ange-Gardien, le 19 avril 2022

Procès-verbal de la séance régulière de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer, tenue à la salle de la Mairie de l'Ange-Gardien, le 19e jour du mois d'avril 2022 à 19h.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Roger Roy, messieurs Pierre Lefrançois, Daniel Morin, Maxime Roberge, Alexandre Richard et de madame Martine Giroux. Le directeur général et greffier-trésorier est également présent ainsi que le technicien chef.

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Roger Roy.

ORDRE DU JOUR

1) Ouverture de la séance
2) Adoption de l'ordre du jour
3) Adoption du procès-verbal du 15 mars 2022
4) Dépôt des rapports d'exploitation du mois de mars 2022 et le rapport annuel 2021
5) Adoption du paiement des dépenses
6) Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé UMQ
7) Dépôt des rapports d'audit de la Commission municipale du Québec
8) Période de questions
9) Levée de l'assemblée

2) 2022-04-021 « Adoption de l'ordre du jour »

Il est proposé par monsieur Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

3) 2022-04-022 « Adoption du procès-verbal du 15 mars 2022 »

Il est proposé par madame Martine Giroux et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2022 tel que présenté.

4) Rapport de l'exploitant

Le technicien-chef dépose et commente le rapport d'exploitation du mois de mars 2022.

5) 2022-04-023 « Adoption du paiement des dépenses »

Il est proposé par monsieur Pierre Lefrançois que présenté au Conseil. Le directeur général et greffier-trésorier confirme que la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

6) <u>2022-04-024 «Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé UMQ»</u>

Considérant que la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

Considérant que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

Considérant que la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer désire se joindre à ce regroupement ;

Considérant que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

Considérant que ledit processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

Considérant que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Maxime Roberge et résolu unanimement:

- Que la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;
- Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;
- Que la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;
- Que la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- Que la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité.

7) <u>Dépôt des rapports d'audit de la Commission municipale du Québec</u>

Les membres du conseil de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer prennent acte du dépôt du rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec concernant la transmission des rapports financiers.

8) **Période de questions :**

Aucune

9) **2022-04-025 « Levée de l'assemblée »**

Il est proposé par monsieur Alexandre Richard et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19h05.

_____	_____
Roger Roy	Daniel Boudreault
Président	Directeur général et secrétaire-trésorier